



Assemblée générale

Distr. limitée
19 mars 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Cinquième Commission
Point 142 de l'ordre du jour
Administration de la justice
à l'Organisation des Nations Unies

Projet de décision présenté par le Vice-Président de la Commission
à l'issue de consultations officielles

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale, ayant examiné la lettre datée du 4 mars 2010 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale¹ et la déclaration faite oralement par le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², et rappelant sa résolution 63/253 du 24 décembre 2008, par laquelle elle a approuvé la nomination de juges *ad litem* comme mesure de transition, décide de proroger la nomination de trois juges *ad litem* du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2010, sous réserve de la décision qu'elle pourrait prendre dans le contexte de l'examen des statuts des tribunaux conformément à la section III de sa résolution 63/253.

¹ A/C.5/64/16.

² A/C.5/64/SR.26.

